

LAIGNE EN BELIN : Commune de 2 424 habitants au sud du Mans, bénéficiant de nombreux services, commerces et associations.

Ecoles maternelles et primaires, école de musique, maison médicale, (médecin, infirmières, chirurgien dentiste, ostéopathe) pharmacie, banques, commerces alimentaires, restaurant, presse, coiffeurs, etc.....

Gare SNCF a proximité (Saint Gervais en belin).

Le lotissement « le fourneau », est situé à proximité immédiate des écoles et de la maison médicale, à moins de 400 mètres de la mairie et des principaux commerces.

Les terrains disposent d'une façade de 15 mètres minimum. Les branchements réalisés sont, l'eau potable, l'électricité, téléphone (équipé fibre), le tout à l'égout, le gaz.

Principales règles d'urbanisme (ne dispense pas de lire attentivement le règlement de zone du PLU et le règlement du lotissement).

La hauteur maximale des constructions est de 7 mètres hors tout.

Un retrait de 3 mètres par rapport aux voies et propriétés riveraines est obligatoire. A l'intérieur du lotissement les constructions peuvent être accolées en limite de propriété, ou doivent être en retrait de 2 mètres.

La plantation d'une haie vie est obligatoire en fond de parcelle pour les lots 9 à 13

Les lots n°7,8,9 sont grevés d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux pluviales.

A prévoir en plus du prix :

- Frais de notaire selon le barème en vigueur.
- Frais d'enregistrement de la promesse de vente 125 euros.(prévoir le versement de 400 euros en avance sur frais le jour de la signature de la promesse)
- Provision de 300 euros pour d'éventuelles dégradations des équipements du lotissement, somme à verser chez le notaire.
- Taxe de raccordement à l'assainissement collectif : 2 000 euros.
- Taxe d'aménagement de 1,5 % pour la commune ; 1,80 % pour le département, 0,40 % archéologie.
Cette taxe est en fonction de la taille de la construction. Il est utile de se renseigner en mairie. www.laigne-en-belin.fr/